

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué le 28 mai 2026 s'est réuni en session ordinaire à 19h30 le vendredi 05 juin 2026.

<i>Etaient présents (11)</i>	Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Elisabeth TRAVAIL, Eric BANNET, Gaultier MILLIERET, Emilie FUENTES, Jean-Louis GENY, Agnès PUYRIGAUD, Daniel COLLIN, Cindy ROUTIER, Patrick CHAPEL.
<i>Absents (4)</i>	Anne-Marie VANET, Christelle NOYES, Aristide BRUNET, Marie MACHEREY.
<i>Procurations (3)</i>	Anne-Marie VANET à Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES à Régis MOLLEX, Aristide BRUNET à Gaultier MILLIERET.
<i>Secrétaire de séance</i> <i>Conseillers en exercice : 15</i>	Elisabeth TRAVAIL Présents : 11 Absents : 4 Pouvoirs : 3 Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026 ;
2. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales ;
3. Vote du compte financier unique 2025 du budget principal et du budget annexe eau ;
4. Vote du budget supplémentaire pour la reprise des résultats 2025 sur le budget 2026 ;
5. Décision modificative budgétaire ;
6. Création d'un poste d'ATSEM et mise à jour du tableau des emplois ;
7. Subvention aux associations ;
8. Nomination de membres extérieurs au Conseil Municipal au sein des commissions municipales ;
9. Demande de subvention au SDIS 01 pour l'achat d'un défibrillateur ;
10. Questions diverses.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 05 juin 2026 :

N° délibération	Objet	Vote
2026-025	Budget Principal : Vote du Compte Financier Unique 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-026	Budget Annexe Eau : Vote du Compte Financier Unique 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-027	Budget Principal : Vote du Budget supplémentaire 2026 pour la reprise des résultats 2025	Approuvé à l'unanimité
2026-028	Budget Annexe Eau : Vote du Budget supplémentaire 2026 pour la reprise des résultats 2025	Approuvé à l'unanimité

2026-029	Budget Principal : Décision modificative budgétaire n° 2026-002	Approuvé à l'unanimité
2026-030	Budget Principal : Décision modificative budgétaire n° 2026-003	Approuvé à l'unanimité
2026-031	Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet et mise à jour du tableau des emplois à compter du 01/09/2026	Approuvé à l'unanimité
2026-032	Subventions annuelles aux associations	Approuvé à l'unanimité
2026-033	Demande de subvention au Service d'Incendie et de Secours de l'Ain pour l'achat de matériel pour le service local d'incendie et de secours (SLIS)	Approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 :

Mme Agnès PUYRIGAUD demande qu'il soit ajouté dans les questions diverses, la demande qu'elle a formulée lors de la séance du 23/04/2026, à savoir : s'il est possible d'effectuer les démarches nécessaires auprès de La Poste afin d'assurer la distribution du courrier aux administrés de la route de Sur-Lyand.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026, corrigé comme indiqué ci-avant.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme Elisabeth TRAVAIL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales :

En vue des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la Préfecture de Bourg-en-Bresse (8h30-17h30), le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Modalités de vote :

- Scrutin de liste (complète ou incomplète) proportionnel paritaire
- Vote à bulletin secret
- Possibilité pour la majorité et l'opposition de bâtir une liste commune de 6 noms, les 3 premiers seront proclamés élus titulaires et les 3 suivants seront suppléants.

La liste déposée dénommée « liste de Corbonod » est la suivante :

Délégués titulaires	Suppléants
Damien GUICHON	Elisabeth TRAVAIL
Cindy ROUTIER	Patrick CHAPEL
Régis MOLLEX	Anne-Marie VANET

Le bureau électoral a été constitué : le Maire, président, Mme Elisabeth TRAVAIL, secrétaire, M. Jean-Louis GENY, M. Eric BANNET, Mme Emilie FUENTES, M. Gaultier MILLIERET, membres du bureau de vote.

Les résultats de l'élection :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 14
- La « liste de Corbonod » a obtenu : 14 suffrages.

Sont proclamés élus :

Délégués titulaires	Suppléants
Damien GUICHON	Elisabeth TRAVAIL
Cindy ROUTIER	Patrick CHAPEL
Régis MOLLEX	Anne-Marie VANET

Le procès-verbal de désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs a été transmis sans délai à la Préfecture de l'Ain.

2026-025 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 2026-001 en date du 26 février 2026, le Conseil Municipal a approuvé le compte financier unique 2025 du budget principal et constaté les résultats de l'exercice.

Or, Monsieur Le Maire informe qu'à cette date, la Commune n'avait pas réceptionné le CFU définitif, ce qui a pour conséquence de rendre le vote irrégulier.

Par souci de transparence et afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le CFU 2025 et constater les résultats.

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, ancien maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien GUICHON, maire actuel, et qu'il ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025			
	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	RESULTATS 2025
Section de fonctionnement	1 064 735,40 €	3 168 356,33 €	Excédent : 2 103 620,93 €
Section d'investissement	949 975,70 €	411 725,06 €	Besoin de financement : - 538 250,64 € + solde des restes à réaliser 2025 : recettes 437 740,26 – dépenses 709 895,98 = - 272 155,72 €, soit besoin de financement total : 810 406,36 €

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-001 du 26 février 2026.

2026-026 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe eau

Monsieur Le Maire informe que par délibération en date du 26 février 2026, le Conseil Municipal a approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe eau et constaté les résultats de l'exercice.

Or, le service de gestion comptable d'Oyonnax a alerté la Commune sur le fait que le CFU définitif n'avait pas été réceptionné par la Commune à cette date, rendant ainsi le vote irrégulier.

Par souci de transparence et afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le CFU 2025 et constater les résultats.

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, ancien maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien GUICHON, maire actuel, et qu'il ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE EAU 2025			
	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	RESULTATS 2025
Section de fonctionnement	68 149,72 €	253 682,20 € dont excédent reporté : 142 476,87 €	Excédent : 185 532,48€
Section d'investissement	391 309 €	189 346,87 € dont excédent reporté : 96 165,38 €	Besoin de financement : - 201 962,13€

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-002 du 26 février 2026.

2026-027 – Budget principal : vote du budget supplémentaire 2026 pour la reprise des résultats 2025

Monsieur Le Maire informe que pour faire suite à la délibération n° 2026-025 approuvant le CFU 2025 et constatant les résultats de l'exercice, le Conseil municipal doit voter un budget supplémentaire pour la reprise des résultats 2025 constatés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget supplémentaire 2026 avec la reprise des résultats de l'exercice précédent comme suit :

RESULTATS 2025	REPORTS SUR BUDGET 2026	
Excédent de fonctionnement : 2 103 620,93 €	Recettes de fonctionnement : 002 excédent de fonctionnement : 1 293 214,57 €	Recettes d'investissement : 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 810 406,36 €
Besoin de financement : - 538 250,64 € + solde des restes à réaliser 2025 : recettes 437 740,26 – dépenses 709 895,98 = - 272 155,72 €, soit besoin de financement total : - 810 406,36 €		Dépenses d'investissement : 001 déficit d'investissement reporté : 538 250,64 €

- **PRECISE** que le montant du virement de la section de fonctionnement est réduit de 272 155,72 €, s'élevant ainsi à **1 637 846,28 €** pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant total de la section de fonctionnement est de : **2 777 646,53 €** en dépenses et en recettes.
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-003 du 26 février 2026 concernant l'affectation du résultat 2025.

2026-028 – Budget annexe eau : vote du budget supplémentaire 2026 pour la reprise des résultats 2025

Monsieur Le Maire informe que pour faire suite à la délibération n° 2026-026 approuvant le CFU 2025 du budget annexe eau et constatant les résultats de l'exercice, le Conseil municipal doit voter un budget supplémentaire pour assurer la reprise des résultats constatés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget supplémentaire 2026 pour la reprise des résultats de l'exercice précédent comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU		
SECTION	RESULTATS 2025	REPORT SUR BUDGET 2026
Fonctionnement	+ 185 532,48 €	Recettes d'investissement : 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 185 532,48 €
Investissement	- 201 962,13€	Dépenses d'investissement : 001 déficit d'investissement reporté : 201 962,13 €

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-004 du 26 février 2026 concernant l'affectation du résultat 2025.

2026-029 – Budget principal : décision modificative budgétaire n° 2026-002

Monsieur Le Maire informe que les crédits budgétaires étant insuffisants à l'article 65748 intitulé « subventions aux associations », il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les crédits supplémentaires comme suit :

Section de fonctionnement			
	Prévisions au BP 2026	Vote de crédits supplémentaires	TOTAL prévisions
DEPENSES			
65748 : Subventions aux associations	6 000,00	10 000	16 000
RECETTES			
7311 : Contributions directes	550 000,00	10 000	560 000

2026-030 – Budget principal : décision modificative budgétaire n° 2026-003

Monsieur Le Maire informe que les crédits budgétaires étant insuffisants à certains articles de la section d'investissement, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les virements de crédits suivants :

		Prévu au budget 2026	Virement de crédits	TOTAL crédits budgétaires
Opération 102 : Voirie et création de rues				
2151	Voirie de Fontaine	136 000	+ 22 000	158 000
Opération 94 : Acquisition de matériel				
2183	Matériel informatique	0	+ 16 000	16 000
2188	Autres immobilisations	3 600	+ 20 000	23 600
	TOTAL		+ 58 000	
Opération 134 : Rénovation énergétique de l'école primaire				
2131	Bâtiments publics	2 000 000	-58 000	1 942 000
	TOTAL		-58 000	

2026-031 – Création d'un emploi permanent à temps non complet pour un poste d'ATSEM et modification du tableau des emplois permanents à temps non complet -

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant la nécessité de répondre aux besoins de l'école, notamment par le renforcement de la présence d'un(e) ATSEM dans la classe des grandes sections de maternelle, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des ATSEM, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Monsieur Le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire expose que des recrutements sont nécessaires au sein du service périscolaire en raison des contrats d'engagement qui arrivent à échéance avant la rentrée et de la vacance de certains postes. Il a été décidé de procéder à une réorganisation du service ainsi qu'à une modification des postes, afin d'optimiser la répartition des missions.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les postes et les temps de travail comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET					
Service scolaire/périscolaire					
Postes actuels			Nouveaux postes		
Cadre d'emplois	Quotité de temps de travail	Nombre de postes	Cadre d'emplois	Quotité temps de travail	Nombre de postes
Adjoint d'animation	24h/35 ^{ème}	1	Adjoint technique	23h/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation	8h/35 ^{ème}	3	Adjoint d'animation	6,52h/35 ^{ème}	3
Adjoint technique	21h/35 ^{ème}	1	Adjoint technique	12h59/35 ^{ème}	1
Adjoint technique	28,30h/35 ^{ème}	1	Adjoint technique	15h57/35 ^{ème}	1
			ATSEM/Adjoint technique	30h30/35 ^{ème}	1
TOTAL :		6			7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent pour effectuer les missions d'ATSEM à temps non complet, temps annualisé de 30h30/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2026. Ce poste sera ouvert aux grades de : ATSEM principal de 2^{ème} classe, ATSEM principal de 1^{ère} classe, Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois au niveau des emplois permanents à temps non complet concernant le service scolaire/périscolaire conformément au tableau proposé ci-dessus ;
- **PRECISE** que ces emplois seront pourvus par le recrutement de fonctionnaires. Si ces recrutements n'ont pas pu aboutir, ces postes seront pourvus par des agents contractuels en application des dispositions de l'article L 332-8 2° du CGFP.
- **PRECISE** que la rémunération et la durée de carrière sont celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emplois concernés. A ce traitement, s'ajoutera le régime indemnitaire tel que prévu par la délibération idoine.

2026-032 – Subvention aux associations pour 2026

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention présentées par différentes associations, et après examen des dossiers, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE** d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nom association	Commune	Montant alloué
Association Aéronautique de Corbonod	Corbonod 01	500 €
Handi-Raid Sapeurs-Pompiers	Corbonod 01	300 €
L'Art et la Création	Corbonod 01	270 €
La Trille en Vrille	Corbonod 01	500 €
Les Amis de l'Ecole	Corbonod 01	800 €
Les Amis de Sur-Lyand Motorisés	Corbonod 01	100 €
Les Ecolocos	Corbonod 01	270 €
Les Galop'ain	Corbonod 01	300 €
Sur-Lyand 360°	Corbonod 01	350 €
Club des Séniors de Seyssel 74	Seyssel 74	80 €
SEF Service d'Entraide Familles	Usinens 74	450 €
Seyssel sur Rhône Basket	Seyssel 74	250 €
Union Cycliste Seyssel Frangy	Seyssel 74	250 €
RASED	Valserhône	150 €
Gym Chautagne	Serrières-en-Chautagne 73	80 €
Ski Club Seysselan	Seyssel 74	90 €
LEX 2050 (Léman Express)	Pougny 01	335 €
	TOTAL	5 075 €

2026-033 – Demande de subvention au SDIS 01 (Service d'Incendie et de Secours de l'Ain) pour l'achat d'un défibrillateur

Monsieur Le Maire expose que la Commune pourrait obtenir une subvention du SDIS 01 pour l'achat d'un défibrillateur pour le SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de Corbonod dont le coût s'élève à 2 986,67 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du SDIS 01 pour l'achat d'un défibrillateur.

Nomination de membres extérieurs au Conseil Municipal au sein des commissions communales :

Le Conseil Municipal approuve la nomination de membres extérieurs au sein des commissions :

Membres proposés	Commissions
KSOURI Charlotte	Commission associations
FORRAT Baptiste	Commission travaux
DA SILVA Thibaut	Commission travaux
GLAVIEUX Thomas	Commission travaux
COUZINIER Adrien	Commissions travaux, patrimoine, environnement
GEORGES Christelle	Commission communication
PYRA Géraldine	Commission environnement

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire propose un tour de table.

- **Projet café associatif :**

M. Eric BANNET informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'association « 1000 Cafés » afin d'étudier les modalités d'accompagnement et les prestations proposées. Trop onéreuses. Projet non retenu à ce stade.

Il est nécessaire d'identifier un local adapté ainsi que des bénévoles susceptibles de participer à ce projet.

Plusieurs pistes pour le local :

- Château de Corbonod (négociation d'un loyer ; problématique, le gérant restera prioritaire)
- Le local communal actuellement occupé essentiellement par le tennis club
- M. Jean-Louis GENY propose une extension de l'espace culturel.

Enfin, M. Eric BANNET informe qu'il n'y aura pas besoin de licence III.

- **Salle d'animation et respect du règlement :**

M. Patrick CHAPEL signale qu'un camion de 3,5 Tonnes a circulé sur les dalles de la salle des fêtes. Une vérification sera à réaliser lors du démontage des installations afin de constater d'éventuelles dégradations.

M. Régis MOLLEX indique qu'il n'y a pas de risque mais qu'il faut veiller tout de même à ce que cela ne se reproduise pas.

Par ailleurs, un feu d'artifice a été tiré le samedi précédent. M. le Maire souligne l'importance de respecter le règlement et que ce type d'animation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation lors du dépôt du dossier de location.

- **Local pour l'association « Les amis de l'école » :**

Mme Emilie FUENTES indique que l'association « Les amis de l'école » souhaiterait savoir quel local lui sera attribué pour entreposer son matériel et dans quel délai.

M. Le Maire confirme que le local situé dans le bâtiment de l'école maternelle a été vidé, une clé leur sera donnée et ils pourront l'utiliser. Ce local est un peu humide, il faudra veiller à entreposer en hauteur.

- **Nuisances sonores et sécurité routière :**

A la demande d'administrés, Mme Emilie FUENTES souhaite attirer l'attention sur les nuisances sonores générées par le passage des véhicules sur le dos d'âne situé à proximité de l'immeuble Le Colombier.

Le Maire indique qu'il est fréquent d'entendre ce type de bruits après de tels aménagements, néanmoins la sécurité routière prime.

Régis MOLLEX intervient et indique que la vitesse reste excessive sur l'ensemble des hameaux. Un radar pédagogique sera installé à Etranginaz.

- **Commissions communales :**

Mme Agnès PUYRIGAUD et M. Jean Louis GENY proposent la tenue prochaine d'une commission environnement. Ils suggèrent également de réunir la commission urbanisme afin de faire un point d'avancement sur les différents dossiers en cours.

- **Point sur les travaux**

M. Régis MOLLEX présente un état d'avancement des différents chantiers :

- les travaux d'enrobés réalisés à Fontaine donnent satisfaction ; attente d'un devis complémentaire pour les travaux d'épaulement des enrobés ;

- M. Le Maire indique que les élus ont rencontré sur place les habitants de la rue des peupliers. Les travaux de la rue devraient débuter au début du mois de juillet. Un panneau sera commandé « sens interdit sauf riverains et caveau Gallice ».
- Projet école : en attente des derniers plans de l'architecte. L'appartement prévu sera transformé en classe. Le démarrage des travaux de la garderie est envisagé pour la fin du mois de septembre. Réunion de la commission travaux et urbanisme à prévoir avec les derniers plans.
- Espace culturel : fossé à combler, arbres pour ombre à reprendre.
- Concernant le dossier Viabilis, l'OAP « au Crochon », il progresse doucement (6 lots réservés, démarrage des travaux printemps 2027), il reste à trouver un bailleur pour l'immeuble collectif.

- **Informations complémentaires :**

M. Le maire évoque le lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'un tracteur, les analyses débiteront après le délai d'un mois.

Véolia s'est proposé pour une réunion d'information, présentation des réseaux. Date à convenir.

Les élus iront à la rencontre des hameaux : la première réunion se tiendra à Eilloux le 10 juillet 2026.

Séance levée à 21h55.

La secrétaire de séance
Elisabeth TRAVAIL



Le Maire
Damien GUICHON

